

## Collège Marocain de Fertilité 800.000 couples marocains souffrent d'infertilité

En marge du 4ème Congrès International du Collège Marocain de Fertilité qui se déroule à Rabat, à partir de ce vendredi 15 mars, nous avons contacté le Pr. Abdelouahab Bachouchi, président du collège marocain de fertilité, pour plus d'éclairages sur la problématique de l'infertilité au Maroc, un mal qui touche 15% de couples.



D'après des enquêtes nationales, 800 000 couples marocains souffrent d'infertilité, se rapprochant en cela des statistiques mondiales qui estiment à 15% les couples en difficulté de procréation. Ce n'est pas minime, compte tenu de l'impact socio-psychologique. En effet, l'infertilité est très mal vécue dans notre société marocaine et engendre des dépressions et des problèmes de couples pouvant aller jusqu'à l'éclatement familial. Par ailleurs, les traitements sont assez chers pour les couples et ne sont pris en charge par aucun organisme de prévoyance sociale. Ce qui devait commencer par avoir lieu après le vote de la loi 47-14, relative à la procréation médicalement assistée (PMA). Le collège marocain de fertilité ambitionne, dans le cadre de ses actions sociales, à ce que le projet, qu'il a tellement défendu avec d'autres associations savantes, se concrétise.

Le fond en est la reconnaissance de l'infertilité comme maladie. Après de fortes discussions avec le ministère de la santé et les parlementaires, la nouvelle loi 47-14, relative à la PMA, a été votée le 12 février 2019. Et qui dit maladie, dit reconnaissance par tous les organismes de prévoyance sociale. Comme stipulé par Pr Bachouchi : « Le principe a été acquis et acté par la force de la loi et l'on peut, d'ores et déjà, avec l'aide du ministère de tutelle, entamer les discussions avec ces organismes pour que l'infertilité soit reconnue comme une maladie ». Il est inconcevable que 15% de couples souffrent en silence de cette pathologie et que tout soit à leur charge. A savoir que le Collège assure le traitement de certains couples démunis. C'est un devoir de citoyenneté. Le congrès international de fertilité en est à sa 4ème édition et a pris cette année une connotation internationale, suite à une forte demande de participation de médecins étrangers. Ils viennent de France, d'Espagne, de Belgique, d'Italie, des Pays-Bas, de la Grèce, des Etats Unis. Outre, bien sûr, les médecins marocains privés et publics. Au programme, des ateliers pratiques et des présentations sur des sujets de pointe qui animent la communauté scientifique mondiale. Cet événement scientifique réunit plusieurs intervenants hétéroclites de pays francophones et anglophones et ce afin de permettre des échanges de connaissances. Le champ de réflexion est large. L'objectif de rappeler aux congressistes les fondamentaux de la chose et de permettre une mise à niveau des savoir-faire, des voies de recherche et des technologies.

Le Collège Marocain de Fertilité est une association ou société savante à but non lucratif qui cible deux axes d'intervention. D'une part, la formation médicale continue dans le domaine de l'infertilité et dans tout ce qui se rapporte à la mère-enfant. Outre les formations, ce premier volet est matérialisé par la tenue d'un congrès annuel, de rencontres scientifiques et a, à son actif, deux cours nationaux de formation en techniques de PMA. Une première session pour le diplôme universitaire a été également entamée, en partenariat avec l'Université internationale Abulcasis des sciences de la santé de Rabat (faculté de médecine privée). Une proposition de ce genre a été également faite à la faculté de médecine publique, sans retour.

Contrecarrer le problème d'infertilité consiste à développer l'infrastructure et les compétences humaines. Il y a à peu près 19 centres à travers le Maroc qui s'occupent de la PMA, dont deux du domaine de la santé publique et 17 du privé. Le traitement de la problématique de l'infertilité ne se limite pas uniquement à la PMA. Tout médecin spécialiste peut s'intéresser au traitement de l'infertilité, mais les techniques de PMA doivent être référées aux centres spécialisés, pour le moment assez réduits par rapport aux besoins nationaux et ne couvrant pas tout le territoire. Il y a deux centres publics, l'un à Rabat et l'autre à Marrakech et il y a un projet pour un troisième à Fès. La concentration est surtout au niveau de l'axe Rabat-Casablanca, Marrakech, Fès et Tanger. Le challenge est de délocaliser et de généraliser ce concept à travers les autres régions du Royaume.

Il y a un certain nombre de couples qui ont besoin de techniques d'assistance où le médecin doit intervenir de façon directe. La première étape est l'insémination artificielle pour les cas légers. La deuxième est la FIV (Fécondation In Vitro), qui peut se faire avec une technique plus sophistiquée appelée l'ICSI (injection intracytoplasmique). Cependant, ces techniques d'aide médicale ne marchent pas à tous les coups. Le taux de réussite, qui dépend de plusieurs facteurs, se situe aux alentours de 30-35%. Il est fonction de performances des centres de PMA, de la cause (endocrinienne, mécanique, masculine ou féminine), de l'âge de la femme (une jeune femme de 20 ou 25 ans est plus fertile que celle de 38-40ans), mais aussi de la sévérité de l'infertilité masculine. Pour ce qui est du coût des techniques de traitement de l'infertilité, elles sont chères par rapport au pouvoir d'achat des marocains. Une FIV coûte, en moyenne, sans médicaments qui vont avec, dans les 12000 dhs. Pour l'ICSI, c'est à peu près 15000 dirhams. Le traitement acheté à la pharmacie équivaut à près de 50% des dépenses. Il y a aussi la part du laboratoire qui investit dans du matériel et des milieux de culture assez onéreux.

Le volume des cas traités dépend des critères appliqués par les différents centres. Certains traitent 40 cas par an, d'autres entre 400 et 500. Le Maroc, avec 5000 cas par an, se positionne très loin derrière la Tunisie, qui traite 35000 cas d'infertilité par an. Quant à l'Algérie, les centres de traitement de l'infertilité bénéficient des subventions de l'Etat.

En gros, tous ces problèmes peuvent être résolus et les coûts diminueraient s'il y avait une prise en charge de la part des organismes de prévoyance sociale. C'est le meilleur moyen pour faire chuter les prix.

Bouteina BENNANI  
**15/3/2019**